

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR CANTINE ET GARDERIE MUNICIPALES

Année scolaire 2020-2021

Un service de restauration scolaire et de garderie vous est proposé, situé à l'école primaire de Graissessac sous l'autorité et la responsabilité du Maire . Il est assuré par le personnel communal.

## Principe de fonctionnement

### **Conditions d'accueil**

Les enfants accueillis en cantine et garderie sont uniquement ceux inscrits sur le **Regroupement Pédagogique intercommunal Graissessac- St Etienne Estréchoux- Camplong**

### **La Cantine**

- **Les inscriptions** en cantine doivent être effectuées impérativement le **Vendredi matin**, et sont valables la semaine suivante .
- Pour toute absence imprévue, il convient d'en informer Sophie, responsable du service périscolaire le matin même, entre 7h30 et 8h30 au 04 67 23 23 76 ou au 06 31 74 49 29
- Toute absence prévisible doit être communiquée au préalable.
- Les mercredis et vacances scolaires, la livraison des repas n'étant pas assurée par le restaurateur, les enfants doivent apporter leur repas .
- Les enfants qui prennent leur repas à la cantine devront obligatoirement présenter un ticket.le matin même. Il convient de les acheter en mairie ou bien auprès de Sophie à la garderie : au prix de **3,60€** l'unité ou bien par carnet de 10 tickets.
- Les horaires de retrait de tickets de cantine sont :  
Sophie à la garderie : 7h30-8h30 tous les jours hors vacances scolaires  
Accueil Mairie de Graissessac : : 9h-12h00 tous les jours  
Mairie St Etienne Estréchoux : 9h-12h tous les jours  
Mairie Camplong : 14h-17h tous les jours
- Afin de respecter les temps de repas, les enfants non inscrits à la cantine ne seront pas admis dans ses locaux.

### **La garderie**

- **La capacité d'accueil de la garderie étant limitée à 18 enfants, les enfants dont les parents travaillent seront donc prioritaires si le nombre d'inscription est supérieur à la capacité d'accueil.**
- Le paiement de la garderie s'effectue à l'inscription :  
il est de **30€ par trimestre et par enfant**  
Journée exceptionnelle : 5€, demi-journée 2,50€

#### **Consignes**

- Il convient de prévoir un goûter uniquement si l'enfant reste en garderie au-delà de 16h30.
- La sieste n'aura pas lieu pour les petites sections les mercredis et vacances scolaires
- Il est impératif que les enfants soient accompagnés pour entrer et sortir du bâtiment : aucun enfant ne sera autorisé à sortir seul. En cas d'empêchement, le parent devra établir une autorisation écrite et la remettre à la personne qui viendra reprendre l'enfant.